

# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

## SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mil-vingt-cinq le trente janvier à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

**Présents :** Mme BERTON Lysiane, M. BODIN Bertrand, Mme CASSEGRAIN Brigitte, Mme BOURREAU Chantal, Mme COURTIN Stéphanie, M. DECHEZELLES Fabien M. DERISSON Gaylord, M. GUYON Franck, M. LEMAITRE Geoffrey, Mme ROY Laurence, Mme SAINT-MARD Joëlle.

**Absents ayant donné procuration :**

M. ARCHAMBAULT Philippe à Mme BOURREAU Chantal,  
M. BELOBRK Mickael à M. BODIN Bertrand.

**Absents :** M. REIGNIER Michaël, Mme ROY Céline.

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	11	4	2	13

**Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte**

Lecture et approbation du procès-verbal du 02 décembre 2025.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

**TRAVAUX**

- Aménagement du centre bourg – Rapport des carottages

**BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- Logt 2 bis rue du moulin Guillot – Remboursement de la caution
- Multiservices – Remboursement de la caution
- Multiservices – Devis de réparation du rideau métallique (entreprise HUAULT)
- Multiservices - Devis de réparation porte arrière et tablier volet roulant (entreprise HUAULT)
- Multiservices – Devis « étude de préfiguration » (organisme 1000CAFES)

**RESSOURCES HUMAINES**

- Mise à jour du tableau des effectifs

**INTERCOMMUNALITÉ**

- Convention de redevance spéciale pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères entre la CCPL et la commune de Sammarçolles.

**QUESTIONS DIVERSES**

### DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

**2024\_01\_01** MULTISERVICES - DEVIS DE 1000 CAFÉS

**2024\_01\_02** MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**2024\_01\_03** PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - RISQUE SANTE : Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

**2024\_01\_04** CONVENTION DE REDEVANCE SPÉCIALE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ASSIMILÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES

### AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – RAPPORT DES CAROTTAGES

Deux cavités situées à environ 3 m de profondeur ont été détectées dans l'allée de l'église ainsi que sur le parking de la salle des fêtes. L'AT86 ne veut pas effectuer de travaux sur ces zones tant que les cavités n'auront pas été explorées et si besoin comblées ; et propose de phaser les travaux. Dans un premier temps, il est convenu que les travaux se feront sur la place du monument aux

morts, la mairie ainsi que sur la voirie. Puis après l'église, le parking rue de la gare et celui de la salle des fêtes.

---

## **LOGEMENT 2 BIS RUE DU MOULIN GUILLOT ET MULTISERVICES – REMBOURSEMENT DES CAUTIONS**

Etant donné que la commune a fait des travaux dans le logement suite au départ du locataire qu'il aurait dû prendre à sa charge et que des travaux sont à prévoir également dans le local commercial. Mme le maire informe le conseil qu'avec l'accord de la trésorerie les cautions ne seront pas restituées au vu des montants de ces interventions.

---

## **MULTISERVICES – DEVIS « ETUDE DE PRÉFIGURATION » (ORGANISME 1000CAFES)**

Mme le maire a pris contact auprès de l'organisme « 1000 CAFÉS » qui accompagne les communes de - 3500 habitants dans l'ouverture de cafés multiservices. Dans un premier temps, un questionnaire a été distribué afin de connaître les besoins des habitants et une forte majorité souhaite effectivement une réouverture du commerce et de ses services notamment le point Poste.

Suite à cette première étape, Mme le maire demande au conseil de se prononcer sur un engagement de la commune dans ce programme et expose les différentes étapes proposées ainsi que le devis de l'étude de préfiguration qui a pour objectif de s'assurer que le recrutement d'un gérant se fera dans de bonnes conditions et que le projet sera viable à long terme.

- Etude de préfiguration : 1800€ HT
- Bloc 1 et 2 - définition, création et diffusion de l'offre, réception et préqualification des candidatures : 2500€ HT
- Bloc 3 – suivi des candidatures et appui à la décision finale : 1620€ HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité se prononce contre l'accompagnement de la commune par l'organisme « 1000 CAFÉS », le montant des prestations étant trop élevé.

---

## **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs, suite au recrutement d'un nouvel agent technique à compter du 1er janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal
- dit que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

---

## **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - RISQUE SANTE : Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne**

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026.

La mutuelle santé intervient en cas de maladie, accident, maternité et complète la couverture apportée par la Sécurité Sociale. Elle permet le remboursement de frais non couverts, ou partiellement couverts par la Sécurité Sociale.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2025 une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la santé pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2026.

Les garanties et les tarifs obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux ou montant de participation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- décident de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- donnent mandat au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- autorisent le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

---

## CONVENTION DE REDEVANCE SPÉCIALE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ASSIMILÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES

---

La Communauté de Communes du Pays Loudunais a compétence pour procéder à la collecte et au traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères. A ce titre elle perçoit auprès des usagers de son territoire, n'ayant pas fait appel à un prestataire privé, une redevance spéciale fixée par délibération du Conseil Communautaire.

La Redevance Spéciale s'applique à tous les producteurs de déchets non ménagers du territoire qui produisent au moins 660 litres de déchets assimilés par semaine et qui bénéficient du service de collecte en porte à porte de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Considérant qu'il y a lieu de fixer les conditions et modalités d'enlèvement des déchets par l'établissement d'une convention entre la CCPL et la commune de Sammarçolles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve les termes de la convention de Redevance Spéciale des déchets assimilés aux ordures ménagères
- Autorise le maire à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

**CIMETIÈRE** : le conseil municipal confie de nouveau l'entretien du cimetière à M. PERAULT pour l'année 2025.

### INTERCOMMUNALITÉ :

Lecture de la charte de gouvernance - Afin de réaliser le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), deux conseillers de chaque commune devront participer à des groupes de travail. Présentation du nouveau logo de la CCPL.

**VISITE DU SENAT** : Pas suffisamment nombreux pour l'instant. Le maire va proposer à d'autres communes.

**RENCONTRE AVEC LA SÉNATRICE** : Mme BELLAMY souhaite rencontrer les conseillers municipaux

### MANIFESTATIONS :

Atelier MSA PEPS EURÉKA : du 12 février au 16 avril 2025 à la salle des fêtes

Carnaval des écoles : 21 février 2025 à 9h30. Départ de la salle des fêtes

### PROCHAINES RÉUNIONS :

Commission finances : 03 février 2025 à 18h00

Conseil municipal : 06 mars 2025 à 19h00

Levée de séance : 22h00

A Sammarçolles, le 06 mars 2025

Le maire,  
Mme BERTON Lysiane,

La secrétaire de séance,  
Mme CASSEGRAIN Brigitte



Mis en ligne le 18 mars 2025